

Robinets de salle de bains



Pour garantir leur conformité à nos normes rigoureuses de qualité et durabilité, nos robinets sont soumis à des tests minutieux et approuvés par un organisme indépendant. Vous pouvez avoir la certitude qu'ils sont fabriqués avec des matériaux conformes aux exigences du marché. Nous offrons une garantie de 10 ans couvrant les défauts de matériau et de fabrication constatés sur tous les robinets de salle de bains IKEA. Les modalités de cette garantie sont décrites dans la présente brochure.





La garantie est valable combien de temps?

La garantie pour les robinets de salle de bains achetés chez IKEA débute à la date d'achat et ceci pendant 10 ans. Le ticket de caisse original est requis comme preuve d'achat. Cette garantie est uniquement à l'avantage de l'acheteur initial du produit. Elle n'est pas transmissible.

Que couvre cette garantie?

La garantie de 10 ans s'applique à tous les robinets de salle de bains IKEA. Cette garantie couvre les défauts de matériau et de fabrication. Cette garantie est valable uniquement en cas d'usage domestique.

Que fait IKEA en cas de problème?

IKEA examine si la défectuosité est couverte par la garantie. IKEA, par le biais de ses propres services ou d'un partenaire autorisé, procède alors, après l'accord du client, à la réparation l'article défectueux ou à son remplacement par un article équivalent. Dans ces cas, IKEA prend à sa charge les coûts des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et de son déplacement, à condition que l'article soit disponible pour réparation sans occasionner de dépenses spéciales. Cette règle ne vaut pas pour toute réparation non agréée par IKEA ou son partenaire services autorisé. Les éléments remplacés deviennent la propriété de IKEA. Si l'article ne fait plus partie de l'assortiment IKEA, IKEA pourvoit à un remplacement adéquat. Le client et IKEA se mettent d'accord sur la notion de remplacement adéquat.

Si vous devez remplacer un élément de votre robinet IKEA, vous pouvez vous procurer gratuitement dans votre magasin une des pièces de rechange suivantes: cartouche, filtre/aérateur, flexibles de raccordement et accessoires vendus avec les robinets. Les pièces de rechange resteront

disponibles pendant 2 ans après la sortie du robinet de l'assortiment.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?

L'aérateur qui est un élément amovible. La garantie ne couvre pas l'usure normale, ni les coupures, rayures ou dégâts résultant de chocs ou accidents. Respectez scrupuleusement les instructions de montage et d'entretien. La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un entreposage, d'une installation ou d'un montage inadéquat, d'une utilisation inappropriée, abusive ou impropre, d'une transformation ou du non-respect des instructions d'entretien.

La garantie ne s'applique pas aux produits à usage public, placés à l'extérieur ou dans un environnement propice à la corrosion.

La garantie ne couvre pas les dommages accessoires ou indirects.

Entretien

Avant la première utilisation, laissez d'abord couler un peu d'eau. Dévissez le filtre/aérateur et faites couler de l'eau dessus pendant 5 minutes. Puis revissez-le.

Nettoyez votre robinet de salle de bain avec un chiffon doux imbibé d'eau et d'un détergent doux ou de savon, si nécessaire. N'utilisez jamais de poudre à récurer, de laine d'acier, ni un détergent anticalcaire, acide, contenant de l'alcool ou un abrasif. Rincez à l'eau claire et essuyez/polissez avec chiffon propre et sec. Pour éliminer les dépôts de calcaire, utilisez du simple vinaigre blanc dilué dans de l'eau et rincez à l'eau pure.

Nous vous recommandons de dévisser de temps en temps le filtre/aérateur pour le nettoyer. Si le filtre/aérateur a accumulé un dépôt de calcaire, nettoyez-le dans une solution de vinaigre. Pour plus d'information, voir la notice d'entretien fournie avec le produit.

Certifications

Certains pays imposent des obligations légales pour l'agrément et la certification des robinets de cuisine. Nos robinets ont été approuvés et certifiés conformément aux exigences de chaque marché.

Application de la garantie légale

"La présente garantie n'affecte pas les droits du consommateur en vertu du régime des vices cachés ou de l'obligation de délivrance d'un bien conforme tels que prévus par le Code civil (loi du 1er septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation)."

Comment nous contacter en cas de besoin?

Contactez votre magasin IKEA. Vous trouverez les adresses et numéros de téléphone dans le catalogue IKEA, ou sur IKEA.be



CONSERVEZ VOTRE TICKET DE CAISSE!

**C'est votre preuve d'achat; il sera exigé
pour tout appel en garantie.**

N'hésitez pas à vous rendre sur IKEA.be
pour toute question ou réclamation.

